

Questions – réponses
AG UNSS – 16 janvier 2024

Question 1 :

Les championnats de France de Run and Bike Duathlon ont lieu cette année en Corse.

Sur quelle base précise de remboursement de la DN les AS peuvent-elles compter pour établir leur budget prévisionnel de leur participation à cette compétition ?

La part financière attribuée aux remboursements des déplacements des AS aux CF n'a pas augmenté pour le budget 2023-2024.

A ce jour, la Direction nationale reste sur les mêmes modalités que l'année dernière à savoir une aide de 100€/personne (hors accompagnateurs et JA).

Réponse 1 :

La part financière attribuée aux remboursements des déplacements des AS aux CF n'a pas augmenté pour le budget 2023-2024.

A ce jour, la Direction nationale reste sur les mêmes modalités que l'année dernière à savoir une aide de 100€/personne (hors accompagnateurs et JA) pour ce championnat de France en Corse.

Question 2 :

A/ DEMANDE DE LA LISTE DE TOUS LES PRESTATAIRES ET DIVERS ORGANISMES/CABINETS AVEC LESQUELS LA DIRECTION NATIONALE A ÉTABLI (OU RECONDUIT) DES CONTRATS DEPUIS JANVIER 2022 (comptabilité, communication, accompagnement RH, assurance, téléphonie et informatique)

Pour chacun de ces prestataires : durée du contrat en précisant la date de fin. Montant total en précisant le coût annuel.

Réponse 2 :

Seuls les achats passés par le service Achats à la Direction nationale peuvent être recensés tant qu'il n'y a pas un outil de bon de commandes.

Aussi pour 2022 :

Intitulé du marché	Estimation financière (HT)	Procédure	Durée du marché	Etape	Prestataire	Prix sur la durée du marché (HT)
PRESTATIONS DE RESTAURATION POUR L'EVENEMENT SPORTIF « ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022 »	à définir avec Mehdi (environ 800k)	Adaptée (services sociaux et autres services spécifiques)		exécution terminée	LOT 1: COFISTEL et IBIS STYLES HELIOS LOT 2: HOMAIR et LES FALAISES	
PRESTATIONS DE TRANSPORT POUR L'EVENEMENT SPORTIF « ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022 »	140k	Adaptée		exécution terminée	LOT 1, 4, 7: BIVOUAC LOT 2, 5: BONNAIRE LOT 3, 6: LOISON	
EQUIPEMENT SPORTIF - Matériel de tennis de table	90k	Adaptée		exécution terminée	FG SPORT	
Prestation de captation, de production de programme et de flux	140k	Adaptée		exécution terminée	EVENDIA	
Prestation de conception, de fabrication, de pose et de dépose de la signalétique promotionnelle pour l'évènement sportif "ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022"	140k	Adaptée		exécution terminée	DOUBLET	
Prestation de sécurité privée pour l'évènement sportif "ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022"	200k	Adaptée (services sociaux et autres services spécifiques)			LOT 2: MONDIAL PROTECTION LOT 3: MAG SECURITE LOT 4: MAG SECURITE LOT 5: MASDIAL LOT 6: MONDIAL PROTECTION LOT 7: MAG SECURITE	
Fourniture, mise en œuvre, maintenance et exploitation d'un Système d'Information Ressources Humaines Gestion administrative (SIRH) en mode SaaS.	200 000,00	Formalisée	4 ans_ durée ferme	en cours d'exécution Date de signature du marché le 26/04/2022	LUCCA	143 316
Prestation d'expertise comptable	542 000,00	Formalisée	4 ans_ durée ferme	en cours d'exécution Date de signature du marché le 29/06/2022	KPMG	342 000,00
Prestation de conseil et de rédaction du PNDSS 2024-2028	80 000,00	Adaptée	2 ans (non reconductible)	Début de prestation pour le 01/09/22	PUBLICITE	64 550,00
Fournitures et livraisons de médailles pendants et trophées pour les championnats organisés par PUNSS.		Formalisée		DCE publié OLRD: 01/08/2022 à 11H Marché infructueux suite à 3 offres irrecevables		
Relance_Fournitures et livraisons de médailles pendants et trophées pour les championnats organisés par PUNSS.	815 000,00	Formalisée	Fin de la période initiale: 31/08/2023 Reconduction tacite d'un an, 3 fois maximum	Avis de notification le 29/09/2022	CMC	744 195,00
Textile Championnats de France UNSS	215 000,00	Adaptée	Fin de la période initiale: 31/08/2023 Reconduction expresse d'un an, 2 fois maximum	Avis de notification le 12/01/2023	Vendredi 13	152 683,00
Ticket-Restaurant	1 300 000,00	Formalisée	2 ans reconductible tacitement 2 ans	Avis de notification le 19/12/2022	EDENPRED	1 276 800,00

Pour 2023 :

Intitulé du marché	Estimation financière (HT)	Procédure	Durée	Etape	Prestataire	Prix sur la durée du marché (HT)
Prestation de stratégie de communication	1 392 000,00 €	Formalisée	4 ans (2 ans reconductibles tacitement 2 ans)	en cours d'exécution	TILDER	1 152 000,00 €
Assurances	Sans objet	PAN	4 ans (2 ans + reconduction expresse de 2 ans)	Déclarer infructueux		
Réalisation de l'application pour smartphone TEAMS UP: déploiement, hébergement, maintenance, assistance et évolution	185 000,00 €	Adaptée	2 ans (1 an + reconduction tacite d'1 an)	Déclarer sans suite faute de budget		
Téléphonie mobile	480 000,00 €	Formalisée	4 ans (2 ans + reconduction tacite de 2 ans)	Déclaration sans suite faute d'offres recevables		
Prestation d'externalisation de la gestion partielle de la paie	159 084,00 €	Adaptée	4 ans (2 ans + reconduction expresse de 2 ans)	en cours d'exécution	Cabinet LACOMBLEZ	177 156,00 €
Textile pour la compétition de la Lycéenne UNSS						
Relance_AO Téléphonie	480 000,00 €	Formalisée	4 ans (2 ans + reconduction tacite de 2 ans)	en cours d'exécution	BOUYGUES TELECOM	349 450,08 €
Prestation d'agence de voyages	892 116,00 €	Adaptée	4 ans (1 an + reconduction expresse de 1 an trois fois)	Analyse en cours		
Fabrication et livraison Trophées CF 2023/2024	25 000,00 €	Procédure négociée sans mise en concurrence	1 an (sans reconduction)	en cours d'exécution	Les Finishers	18 227,00 €
Fourniture, mise en œuvre, maintenance et exploitation d'un logiciel de bon de commande en mode SaaS	40 000,00 €	Adaptée	4 ans (1 an + reconduction expresse de 1 an trois fois)	Analyse en cours		

Question 3 :

B/ À PROPOS DU RAPPORT DE COMPTE DE RÉSULTAT ET DE L'ANNEXE

Compte de résultat

Produits d'exploitation (p6)

- Ventes de prestations de services, dont parrainages (12 572 783€) : Est-ce la participation des AS (forfaits championnats) ? Si NON, sur quelle ligne peut-on retrouver cette participation des AS ?
Toujours si NON, de quels produits s'agit-il ?

- Concours publics et subventions d'exploitation (27 991 864 €) : Pouvez-vous nous spécifier lesdites subventions ? Et pour chacune d'elles, le détail et le montant (par ex : MENJS, ANS pour le PSF, Conseils régionaux etc...) ?

Charges d'exploitation (p6)

- Autres achats et charges externes ⁽¹⁾ (50 266 572€) : le (1) n'est pas mentionné en bas de page. Pouvez-vous nous détailler ce que recouvrent ces achats et charges externes ? Et pour les grands chapitres leur montant (par ex : transports, restauration, téléphonie, loyers, honoraires, communication, etc.) ?
- Aides financières (2 747 458€) : À quoi correspondent ces aides ? Merci de nous en préciser le détail et les montants.

L'annexe aux comptes annuels

2.1 faits caractéristiques de l'exercice (p5) : Pouvez-vous rappeler le budget de la Gymnasiade et préciser le montant des dépenses et recettes en € ?

5.3 Ventilation de l'effectif moyen (p17) : au 31/08/2023 il y a 166 personnels salariés et 11 fonctionnaires détachés soit un total de 177. Or dans le rapport général, il est fait mention de 171 personnels de droit privé.

Pouvez-vous nous expliquer cette différence ?

S'il y a de nouveaux personnels de droit privé, sont-ils dans les territoires et lesquels, ou à la direction nationale ?

Réponse 3 :

B/ À PROPOS DU RAPPORT DE COMPTE DE RÉSULTAT ET DE L'ANNEXE

Compte de résultat

Produits d'exploitation (p6)

Affiliation et contrats licences

Pour être en conformité avec le plan comptable, les recettes issues des affiliations, contrats licences et assurances ont été traitées en « cotisation » plutôt qu'en « ventes de biens » et « autres produits ».

Sont également mis en avant le manque à gagner, sous la forme d'un rabais (3 193 291 € du contrat licence non prélevé au titre de l'exercice 2022 – décision AG 2020).

Au cours de l'exercice, nous avons calculé le montant des contrats licences non prélevés ou partiellement prélevés pour des établissements selon des caractéristiques spécifiques. Ainsi, au titre de la saison 2021 – 2022, cela représente la somme de 218 428€ (6 mois de 10 : janvier- juin 2022 compris la remise de 33%). Au titre de la saison 2022-2023, cela représente 713 117€, soit au total de l'ordre d'1 million d'euro qui est une aide de solidarité envers les AS et qui n'apparaissait pas dans la comptabilité de l'UNSS dans les exercices précédents.

Ventes de biens

Les produits divers pour 23 870 € portent sur la revente de matériel sportif ayant été préalablement achetés pour la Gymnasiade. Ex. : table de ping-pong, tapis de lutte...

Les produits sur exercices antérieurs (pour un montant de 480 510.44€) sont des sommes versées en décembre 2021 par les services départementaux aux districts mais qui ont été comptabilisés par les districts qu'en début d'année 2022. Cette comptabilisation est liée au principe de l'annualité budgétaire.

Les ventes de prestations de service

Cela représente les cotisations des AS aux districts, les forfaits pour les championnats de France UNSS (44 ou 51€/jour/personne), ou encore des produits perçus par les districts. La forte augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- Harmonisation du traitement comptable
- Reprise de l'activité : 9 championnats de France en 2021 vs 257 pour l'exercice 2022-2023 (dont 2 phases finales).

Les partenariats et échanges marchandises soumis à TVA sont également identifiés tels que la MAIF, la MGEN, Gymnova...

Les concours publics et les subventions d'exploitations

Le concours public est en forte augmentation notamment du fait du soutien des collectivités (Etat + collectivités territoriales) pour la Gymnasiade mais également compte tenu de la durée de l'exercice.

Pour la Gymnasiade, le tableau de suivi est le suivant :

SUBVENTION	TTC		PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	SOLDE
	UNSS	RÉVISION DEC 21	2018	2020	2021	2022	2022	2023	2023
ITEM	5 980 000 €	5 995 000 €	100 000 €	32 262 €	2 810 000 €	839 500 €	1 371 500 €	800 000 €	155 000 €
ETAT	4 600 000 €	4 600 000 €	100 000 €	0 €	2 240 000 €	500 000 €	1 000 000 €	800 000 €	0 €
DGESCO/Sports / DIGES	4 600 000 €	4 600 000 €	100 000 €		2 200 000 €	500 000 €	1 000 000 €	800 000 €	0 €
COLLECTIVITES HOTES	1 380 000 €	1 395 000 €	0 €	0 €	570 000 €	331 500 €	371 500 €	0 €	155 000 €
Région Normandie	500 000 €	500 000 €			350 000 €		150 000 €		
CD 76	150 000 €	150 000 €			75 000 €	0 €	75 000 €	0 €	0 €
CD 14	200 000 €	200 000 €			100 000 €	100 000 €		0 €	
CD 27	100 000 €	100 000 €			30 000 €		30 000 €	0 €	40 000 €
CD 50	25 000 €	25 000 €				25 000 €		0 €	
CD 61	25 000 €	25 000 €				25 000 €		0 €	
Ville de Caen	150 000 €	150 000 €				150 000 €		0 €	
Métropole du Havre	100 000 €	100 000 €					50 000 €	0 €	50 000 €
Métropole de Rouen	100 000 €	100 000 €					50 000 €	0 €	50 000 €
Ville de Val-de-Reuil	30 000 €	30 000 €			15 000 €	15 000 €		0 €	
Ville de Grand Ville	0 €						1 500 €	0 €	
Grand Ville Terre et mer	0 €					1 500 €		0 €	
Ville de Pont Audemer	0 €	15 000 €					15 000 €	0 €	
Agglo Seine Eure	0 €					15 000 €		0 €	15 000 €
Ville de Deauville	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
UNSS	0 €	0 €	0 €	32 262 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
CNOSF	0 €	0 €	0 €	32 262 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €

S'agissant des sommes non encore payées, des relances ont été envoyées à cet effet. Enfin, l'UNSS, conformément aux dispositions prises lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2022 a engagé une action devant le Tribunal administratif aux fins de mettre un terme au litige qui l'oppose à la Métropole de Rouen et percevoir la subvention votée en Conseil municipal.

En outre, l'Agence Nationale du Sport a fait évoluer la répartition de ses subventions pour permettre un soutien plus fort aux clubs, c'est-à-dire les Associations Sportives. En effet, l'ANS demande que la répartition tende vers 50% de réversion vers les AS, et 50% vers les services départementaux et régionaux. Cela implique donc une baisse de revenus au détriment de l'UNSS et une hausse de revenu au bénéfice des AS :

Type	Sommes Proposées en 2022				Sommes proposées en 2023			
	DOM	Métropole	Total	% du total	DOM	Métropole	Total	% duTotal
AS Autres	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%	117 400 €	513 452 €	630 852 €	45,34%
S/Total AS	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%	117 400 €	513 452 €	630 852 €	45,34%
Services Dep	0 €	616 800 €	616 800 €	40,41%		459 300 €	459 300 €	33,01%
Services Acad	110 700 €	230 900 €	341 600 €	22,38%	95 000 €	206 148 €	301 148 €	21,65%
S/Total Services	110 700 €	847 700 €	958 400 €	62,79%	95 000 €	665 448 €	760 448 €	54,66%
Total général	233 023 €	1 293 377 €	1 526 400 €		212 400 €	1 178 900 €	1 391 300 €	

Par ailleurs, l'UNSS a émargé au fond de compensation de l'ANS pour la reprise de l'activité sportive et a ainsi pu bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 600 k€ au titre de l'exercice 2022, tandis que le montant n'était que de 431 k€ en 2021.

Le soutien des collectivités territoriales est également fondamental et représente 13 532 719 € (y compris la Gymnasiade pour près d'1,4 m€), utilisés sur le territoire concerné. A cette somme doit souvent s'ajouter le prêt d'installation au bénéfice des licenciés de l'UNSS. En 2021, ce soutien était de 6 417 198 €.

Charges d'exploitation (p6)

- Autres achats et charges externes ⁽¹⁾ (50 266 572€) :

Autres achats et charges externes

L'augmentation des dépenses de carburant est liée à l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus pour les véhicules loués et à l'augmentation du prix du carburant.

Les fournitures de petits matériels (pour un montant global de 531 k€) sont achetées à 74 % par les services au fil des besoins, sans aucun contrôle. Cela représentent notamment des achats :

- 107 k€ dans les districts dont notamment des ordinateurs, imprimantes, matériels variés...
- 114 k€ pour la Gymnasiade réalisé par la Direction nationale, soit 24 k€ pour les tests Covid, 31 k€ des tapis de lutte revendus, des tables d'arbitrages pour la Gymnasiade, 21 k€ des aménagements ...
- 28 k€ pour la Direction nationale pour des masques anti covid, des fauteuils de travail, des souris, ...
- 282 k€ dans les services départementaux et régionaux pour des achats d'ampoules, protection d'ordinateur portable, téléphone...

Les fournitures administratives (papier, activité...) sont en augmentation en lien avec la reprise de l'activité et l'épuisement des stocks dans les services.

Le compte de sous-traitance générale d'un montant global de 3,524 millions d'euro comprend notamment 1 095 k€ de prestations relatives à la Gymnasiade (Spartner, sécurité, protection civile...), de la prestation technique informatique (promosoft, renouvellement licence Microsoft, paie, ...). Outre ces prestataires, et en comparaison ramenée à 12 mois, ce compte double en termes de charges. Cela s'explique aussi par la reprise d'activité et la présence de médecins et de sécurité sur les compétitions par exemple.

Le compte sous-traitance hébergement est le coût de l'hébergement des championnats de France, soit 4 959 k€. Jusqu'alors, le forfait par personne et par nuitée ne permettait pas de couvrir ces dépenses. L'Assemblée générale du 27 juin 2023 a voté une augmentation de ce forfait pour couvrir les frais d'hébergement et de restauration dans le cadre des championnats de France UNSS.

La sous-traitance restauration, pour un montant de 4 007 k€ sont des achats des services départementaux et régionaux pour de la restauration tant pour les championnats de France UNSS que pour gouters lors de rencontres. Cela correspond à 11 624 achats. De la même manière que pour la sous-traitance hébergement, certains de ces achats sont partiellement couverts par le forfait hébergement/restauration des championnats de France, revus lors de la dernière Assemblée générale.

Plus généralement, les autres charges externes correspondent à :

Electricité Eau Gaz Chauffage	
Carburant	
Fournitures entretien des locaux	
Fournitures petit matériel	
NDF - Petit équipement	
Fournitures administratives	
Fournitures divers imprimés	
Fournitures petit matériel inform	
Sous-traitance générale	
Sous trait. heberg.	
Sous trait. rest.	
Lease pl. ALD Véhicule	
Leasing materiel de bureau	
Redevance Crédit bail	
Locations immobilières	
Locations garages	
Locations diverses competitions	
Locations mobilières	
Locations mobilières GRENKE	
Charges locatives & copropriété	
Entretien réparation s/biens immob	
NDF - Entretien lavage de véhicule	
Entretien réparation s/biens mobil	
Autres contrats de maintenance	
Maintenance Compta	
Maint matériel informatique	
Primes d'assurances multirisques	NDF - Transport en commun
Primes d'assurances divers personnl	NDF - Taxi Parking
Documentation	NDF - Péage
Frais de colloques seminaires	Voyages déplt com réun techn prép
Personnel intérimaire	Voyages déplt com mixte nationale
Honoraires	Voyages déplt divers réunions
Honoraires Informatique	Voyages déplt divers APRR
Honoraires#	Deplacements personnel dp
Publications	Deplt. pers. hors struct.
NDF - Salon Séminaires (Inscrip.)	Voyages déplt réun infor
Cadeaux	Frais déplt FD CADRE SANTE
Licences Contrats Gratuites	Frais de déménagt transp divers
Catalogues & imprimés	Missions / Hébergements
Divers pourboires dons courants	NDF - Repas
Transports s/achats matériel	NDF - Hôtel
Transports de biens divers	Réceptions
Tranp. collect. eleves enseignants	Frais postaux
Deplacements cadres	Frais de télécommunication
Voyages déplt essence	Frais de telecopies
NDF - Frais Kms Voiture	Services bancaires
NDF - Frais Kms Moto	Cotisations
NDF - Train	Auto mission assurances
NDF - Avion	

- Aides financières (2 747 458€) : À quoi correspondent ces aides ? Merci de nous en préciser le détail et les montants.

Les aides financières correspondent à :

Aides financières		2 747 458,06
65730000	Fonds de solidarité SR	80 785,13
65760000	Manif sport caract prom SR	399,84
65791000	Reverst.aux as/sd subv cons reg.	1 121 007,07
65792000	Reverst aux as/sd subv cons depart.	75 270,00
65796000	DEPL. VOYAGE CF.RI & DNA	1 469 996,02

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice – la Gymnasiade

Le réalisé du projet Gymnasiade 2022 global depuis 2021 :

résultat	-2 782 770 €		-2 398 543 €		
sens	Recettes				
	Étiquettes de				
	BUDGET		Réel		
Étiquettes de lignes	~	Débit	Crédit	Débit	Crédit
▣ COMMUNICATION / MARKETING			60 000 €		
Billetterie			0 €		
Hospitalités			0 €		
Sponsoring			60 000 €		
▣ OPERATIONS / COMPETITION			608 540 €	7 474 €	468 596 €
Droits d'inscription			578 540 €		364 203 €
Extra			30 000 €	7 474 €	104 320 €
Hébergement					73 €
▣ SUBVENTIONS			5 995 000 €		5 894 482 €
Collectivités hôtes			1 395 000 €		1 374 482 €
Etat			4 600 000 €		4 520 000 €
Fonds propres UNSS			0 €		
Total général			6 663 540 €	7 474 €	6 363 078 €

sens	Dépenses				
	Étiquettes de				
	BUDGET		Réel		
Étiquettes de lignes	~	Débit	Crédit	Débit	Crédit
▣ ADMINITRATIF / FINANCIER		1 347 999 €		1 069 035 €	181 €
Achats de droits		0 €			
Coordination / Gestion		298 000 €		157 013 €	181 €
Prestataires coordination		809 999 €		894 022 €	
Réserve pour aléas		240 000 €		18 000 €	
▣ COMMUNICATION / MARKETING		224 000 €		315 017 €	
Animations périphériques		0 €			
Communication		192 000 €		289 447 €	
Éducation & Héritage		0 €		25 570 €	
Partenariats		32 000 €			
▣ OPERATIONS / COMPETITION		7 874 311 €		7 373 421 €	22 148 €
Aménagement		559 860 €		290 675 €	12 641 €
Compétition		273 752 €		160 666 €	
Événements périphériques		245 700 €		352 280 €	1 706 €
Hébergement		3 067 097 €		2 978 877 €	
Hospitalités / Protocole		11 000 €		105 099 €	
Loyer / Fonctionnement des sites		541 651 €		712 372 €	
Opérations médias		108 000 €		11 066 €	
Présentation sportive		420 360 €		330 323 €	
Programme volontaires		77 435 €		108 288 €	
Protocole Sanitaire		380 416 €			
Sécurité / Médical / Accréditation		338 880 €		563 419 €	7 015 €
Soirée des nations		103 400 €			
Technologie		148 800 €		153 331 €	
Transport		1 597 959 €		1 607 024 €	787 €
▣ SUBVENTIONS				19 004 €	
Collectivités hôtes				4 €	
Fonds propres UNSS				19 000 €	
Total général		9 446 310 €		8 776 477 €	22 330 €

Spécifiquement pour l'exercice 2022-2023 :

résultat		-2 782 770 €		-2 125 712 €
sens	Recettes			
	Étiquette			
		BUDGET		Réel
Étiquettes de lignes		Débit	Crédit	Débit
				Crédit
⊖ COMMUNICATION / MARKETING			60 000 €	
Billetterie			0 €	
Hospitalités			0 €	
Sponsoring			60 000 €	
⊖ OPERATIONS / COMPETITION			608 540 €	7 474 €
Droits d'inscription			578 540 €	364 203 €
Extra			30 000 €	7 474 €
Hébergement				73 €
⊖ SUBVENTIONS			5 995 000 €	5 894 482 €
Collectivités hôtes			1 395 000 €	1 374 482 €
Etat			4 600 000 €	4 520 000 €
Fonds propres UNSS			0 €	
Total général			6 663 540 €	7 474 €

sens	Dépense			
	Étiquette			
		BUDGET		Réel
Étiquettes de lignes		Débit	Crédit	Débit
				Crédit
⊖ ADMINISTRATIF / FINANCIER		1 347 999 €		815 872 €
Achats de droits		0 €		
Coordination / Gestion		298 000 €		128 605 €
Prestataires coordination		809 999 €		687 268 €
Réserve pour aléas		240 000 €		
⊖ COMMUNICATION / MARKETING		224 000 €		295 889 €
Animations périphériques		0 €		
Communication		192 000 €		270 319 €
Éducation & Héritage		0 €		25 570 €
Partenariats		32 000 €		
⊖ OPERATIONS / COMPETITION		7 874 311 €		7 372 699 €
Aménagement		559 860 €		290 675 €
Compétition		273 752 €		160 666 €
Événements périphériques		245 700 €		352 280 €
Hébergement		3 067 097 €		2 978 877 €
Hospitalités / Protocole		11 000 €		105 099 €
Loyer / Fonctionnement des		541 651 €		712 372 €
Opérations médias		108 000 €		11 066 €
Présentation sportive		420 360 €		330 323 €
Programme volontaires		77 435 €		108 288 €
Protocole Sanitaire		380 416 €		
Sécurité / Médical / Accréditi		338 880 €		563 419 €
Soirée des nations		103 400 €		7 015 €
Technologie		148 800 €		153 331 €
Transport		1 597 959 €		1 606 302 €
⊖ SUBVENTIONS				19 004 €
Collectivités hôtes				4 €
Fonds propres UNSS				19 000 €
Total général		9 446 310 €		8 503 465 €

5.3 Ventilation de l'effectif moyen (p17)

Dans la plaquette financière, les données sont issues de la paie, et plus précisément des calculs de congés payés au 31.08.2023.

Dans le rapport d'activité, le nombre de 171 correspond à une extraction post clôture.

Ce chiffre sera corrigé dans le rapport d'activité pour être en cohérence avec la plaquette financière.

Question 4 :

C/ RENCONTRES ET COÛTS

Lors du CA du 15 décembre, sauf erreur de notre part, il a été annoncé 73 000 rencontres de janvier 2022 à août 2023 dont « 2 saisons de championnats de France ». Pouvez-vous nous indiquer le montant de ces dépenses (transport, hébergement, restauration, installations sportives...) ?

Et si cela vous est possible, le montant pour janvier à décembre 2022 puis janvier à août 2023 ?

Réponse 4 :

Lors du CA du 15 décembre, il a été présenté dans le rapport d'activité 73 893 compétitions. Il s'agit là du nombre de définitions d'inscriptions déclarées sur Opuss (une définition d'inscription correspond à une date – une activité – une catégorie – un niveau de compétition)

Après traitement, le nombre de rencontres (une rencontre correspond une date sur un site avec plusieurs activités, plusieurs catégories, plusieurs niveaux de compétition). C'est cet indicateur que nous avons utilisé pour comparer le volume d'activité avec l'augmentation des dépenses.

Vous trouverez ci-dessous la ventilation des principaux comptes sportifs :

En €	Compte comptable	01.01.22 au 31.12.22	01.01.23 au 31.08.23	Exercice total (20 mois)
Transport collectifs	62481	7 452 409,43	14 075 958,32	21 528 367,75
Hébergement	61101	2 385 982,21	2 683 304,70	5 069 286,91
Restauration	61102	1 779 541,88	2 244 463,40	4 024 005,28
Mission hébergement	62560	1 878 174,75	353 733,84	2 231 908,59

Les dépenses dans les services (incluant majoritairement de l'activité sportive) se traduisent telles que :

Étiquettes de lignes	Charges	Produits	Résultat
SD01	373 939,42	291 731,41	-82 208,01
SD02	482 960,68	356 809,04	-126 151,64
SD03	425 590,65	359 315,12	-66 275,53
SD04	183 836,07	167 518,23	-16 317,84
SD05	118 089,41	117 793,35	-296,06
SD06BIS	304 108,04	200 162,24	-103 945,80
SD07	264 765,46	200 770,94	-63 994,52
SD08	277 588,66	287 214,98	9 626,32
SD09	256 538,20	231 115,25	-25 422,95
SD10	313 020,85	273 820,35	-39 200,50
SD11	175 282,48	143 671,76	-31 610,72
SD12	291 881,72	282 851,10	-9 030,62
SD13	548 408,46	336 340,36	-212 068,10
SD14	282 126,16	197 013,20	-85 112,96
SD15	167 296,93	132 937,33	-34 359,60
SD16	349 725,38	324 191,73	-25 533,65
SD17	380 950,13	325 627,50	-55 322,63
SD18	234 962,58	231 096,07	-3 866,51
SD19	177 438,37	175 225,11	-2 213,26
SD21	210 279,77	170 459,57	-39 820,20
SD22	382 744,06	283 055,62	-99 688,44
SD23	158 532,97	137 718,02	-20 814,95
SD24	376 673,90	229 629,40	-147 044,50
SD25S	293 009,56	233 257,14	-59 752,42
SD26	276 908,39	217 133,83	-59 774,56

Étiquettes de lignes	Charges	Produits	Résultat
SD27	469 786,49	314 336,64	-155 449,85
SD28	325 494,07	299 924,78	-25 569,29
SD29	682 778,81	606 169,09	-76 609,72
SD30	248 472,97	122 666,11	-125 806,86
SD31	712 294,37	627 467,62	-84 826,75
SD32	210 288,25	123 227,78	-87 060,47
SD33	1 052 373,75	810 601,00	-241 772,75
SD34	456 268,29	431 925,86	-24 342,43
SD35	335 836,87	231 054,89	-104 781,98
SD36	272 977,26	256 280,11	-16 697,15
SD37	430 665,83	387 531,00	-43 134,83
SD38	442 178,63	365 006,50	-77 172,13
SD39	163 695,46	123 003,06	-40 692,40
SD40	532 651,84	450 646,72	-82 005,12
SD41	206 092,10	145 379,30	-60 712,80
SD42	566 572,12	431 280,40	-135 291,72
SD43	323 620,58	305 942,44	-17 678,14
SD44	588 805,55	491 585,39	-97 220,16
SD45	551 759,19	541 213,39	-10 545,80
SD46	221 158,68	185 532,70	-35 625,98
SD47	351 121,20	317 434,83	-33 686,37
SD48	139 806,70	139 019,78	-786,92
SD49	307 932,85	253 161,51	-54 771,34
SD50	231 639,38	155 960,63	-75 678,75
SD51	454 363,77	416 664,01	-37 699,76
SD52	141 425,12	101 740,87	-39 684,25

SD53	232 168,62	200 238,71	-31 929,91
SD54	311 535,20	240 675,16	-70 860,04
SD55	205 508,28	151 245,85	-54 262,43
SD56	444 119,56	366 476,06	-77 643,50
SD57	372 174,54	339 792,64	-32 381,90
SD58	285 954,88	213 811,00	-72 143,88
SD59	902 984,79	716 646,71	-186 338,08
SD60	440 981,13	377 076,48	-63 904,65
SD61	246 151,24	217 819,21	-28 332,03
SD62	1 410 941,11	1 017 735,02	-393 206,09
SD63	302 600,20	200 107,33	-102 492,87
SD64B	698 424,43	705 160,55	6 736,12
SD64P	270 464,84	154 769,41	-115 695,43
SD65	149 179,59	119 046,32	-30 133,27
SD66	219 924,68	172 687,57	-47 237,11
SD67	468 835,05	373 009,84	-95 825,21
SD68	474 073,33	449 335,42	-24 737,91
SD69	608 707,57	574 079,05	-34 628,52
SD70	132 543,18	77 046,46	-55 496,72
SD71	556 569,50	504 170,60	-52 398,90
SD72	396 957,69	328 628,68	-68 329,01
SD73	231 664,98	142 652,01	-89 012,97
SD74	339 749,85	285 269,31	-54 480,54
SD75	165 126,25	108 972,87	-56 153,38
SD76	576 245,08	457 598,93	-118 646,15
SD77	580 115,84	412 873,35	-167 242,49

Étiquettes de lignes	Charges	Produits	Résultat
SD78	955 905,94	877 150,77	-78 755,17
SD79	370 774,14	254 405,80	-116 368,34
SD80	717 958,38	617 155,53	-100 802,85
SD81	565 938,12	489 017,61	-76 920,51
SD82	228 088,34	146 788,43	-81 299,91
SD83	289 240,58	223 201,16	-66 039,42
SD84	499 428,17	421 218,76	-78 209,41
SD85	261 821,28	191 113,56	-70 707,72
SD86	473 909,03	361 436,95	-112 472,08
SD87	190 993,08	172 710,44	-18 282,64
SD88	444 162,13	352 339,04	-91 823,09
SD89	205 607,55	143 671,98	-61 935,57
SD90	116 420,48	64 892,60	-51 527,88
SD91	909 418,18	665 876,69	-243 541,49
SD92	313 823,31	381 607,00	67 783,69
SD93	656 043,03	567 193,75	-88 849,28
SD94	438 564,15	308 841,06	-129 723,09
SD95	566 014,16	445 669,99	-120 344,17
SDCORSE2B	59 662,70	41 288,54	-18 374,16
SR_AIX	571 141,87	465 794,91	-105 346,96
SR_AMIENS	627 203,45	521 690,64	-105 512,81
SR_BESANCON	795 379,59	613 042,21	-182 337,38
SR_BORDEAUX	1 055 753,19	996 824,13	-58 929,06
SR_CAEN	786 428,61	762 896,93	-23 531,68
SR_CLERMONT	437 394,98	330 522,99	-106 871,99

SR_CORSE	430 392,83	382 750,08	-47 642,75
SR_CRETEIL	700 762,94	566 043,47	-134 719,47
SR_DIJON	759 058,58	723 066,84	-35 991,74
SR_GRENOBLE	464 664,46	336 364,58	-128 299,88
SR_GUADELOUPE	330 942,66	198 227,08	-132 715,58
SR_GUYANE	94 129,17	30 935,13	-63 194,04
SR_LILLE	914 742,01	665 076,06	-249 665,95
SR_LIMOGES	285 595,42	251 924,85	-33 670,57
SR_LYON	582 585,33	477 283,70	-105 301,63
SR_MARTINIQUE	225 808,84	114 653,66	-111 155,18
SR_MAYOTTE	529 121,42	296 786,15	-232 335,27
SR_MONTPELLIER	663 607,22	483 792,58	-179 814,64
SR_NANCYMETZ	832 332,57	593 589,74	-238 742,83
SR_NANTES	415 338,98	406 650,16	-8 688,82
SR_NICE	519 050,54	453 017,48	-66 033,06
SR_ORLEANSTOURS	581 895,45	503 538,23	-78 357,22
SR_PARIS	655 708,39	404 029,22	-251 679,17
SR_POITIERS	983 740,38	889 334,06	-94 406,32
SR_REIMS	512 896,21	316 616,40	-196 279,81
SR_RENNES	323 998,89	175 041,71	-148 957,18
SR_REUNION	1 199 500,32	926 537,78	-272 962,54
SR_ROUEN	467 261,11	310 401,40	-156 859,71
SR_STRASBOURG	506 724,97	456 980,90	-49 744,07
SR_TOULOUSE	502 716,99	368 407,30	-134 309,69
SR_VERSAILLES	607 755,68	510 031,27	-97 724,41
UNSS	58 587 366,71	57 003 204,88	-1 584 161,83

Question 5 :

D/ DÉNONCIATION ACCORD TRANSPORT

La demande en cours de traitement est-elle celle avec Transdev dans la Haute Savoie ? Si oui, quand sera-t-elle finalisée ? D'autres dénonciations ont-elles été portées à votre connaissance ?

Réponse 5 :

Pour l'accord-cadre Transport, le service achats n'a pas eu de demande de pénalités ou de mise en demeure pour faute pour la Haute-Savoie.

Concernant les problèmes d'exécution, nous avons eu :

- 2 résiliations pour les départements du 92 et 94 qui concernaient le même transporteur : NEDROMA.
- Une application de pénalité : nous avons informé le 9 janvier 2024, l'attributaire n°1 du département 62 de l'application d'une pénalité (déclassement) pour défaut d'exécution. Il s'agit du groupement Keolis Weestel.

Question 6 :

A/ SUSPENSION DE TOUS LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SKI (alpin, nordique, snowboard) pour la saison 2022-2023

Lors de la rencontre du 12 décembre entre le SNEP-FSU et la direction nationale, le directeur s'est engagé à prendre contact avec la Fédération Française de Ski. Ce contact a-t-il été pris ?

Nous avons pu comprendre qu'une décision définitive devait être rendue en janvier. Une reprise, notamment du ski de fond est-elle envisagée ?

Réponse 6 :

Le directeur de l'UNSS a envoyé un courrier au Président de la fédération française de ski, dans lequel une demande de réunion de travail est formulée. La FFS a accusé réception du courrier sans répondre à cette demande. La Direction nationale va donc relancer la FFS.

A ce jour, toutes les compétitions de ski organisées par l'UNSS sont suspendues (ski alpin et ski nordique).

Question 7 :

B/ JEUNES COACHES

Il semble que dans certains départements ou académies, la possibilité pour un-e jeune coach d'être joueur ou joueuse ne soit pas autorisée ou fortement déconseillée. Une consigne nationale en ce sens aurait-elle été donnée ?

Réponse 7 :

La circulaire Jeunes Officiels 2023-2024 précise les évolutions 2023-2024 sur le rôle du jeune coach : « *les jeunes Coachs-Jeunes Capitaines (JCJC) prennent le nom de Jeune Coach* ».

La circulaire rappelle ensuite les modalités relatives au rôle de Jeune Coach :

« - *Le jeune coach Il est obligatoire dans tous les championnats de France.*

- *Il ne peut pas être Jeune Juge/Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.*
- *Le Jeune coach devra être certifié de niveau académique pour être présent et officier au CF (idem pour l'adjoint) sinon son équipe sera disqualifiée.*
- *Le jeune coach titulaire pourra obtenir une certification nationale.*
- *Le jeune coach peut être sur le podium et avoir une médaille.*
- *Les équipes « sport partagé » doivent respecter la règle du jeune coach en fonction des règles émises pour l'activité.*
- *Particularité :*

- *Pour les sports collectifs (en référence à la classification des activités dans le règlement fédéral) le jeune coach officie seul ou en binôme et doit être identifié (brassard Maif orange). **Il peut être non compétiteur**, dans ce cas il se rajoute à la composition de l'équipe et peut être d'une autre AS du département ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité (cf. fiches sports).*

- *Pour les sports individuels, le jeune coach est intégré à l'équipe (**il peut être compétiteur ou pas** selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition), il ne se rajoute pas et doit être identifié (brassard Maif orange). Un jeune coach adjoint est autorisé et identifié à l'accueil ; il intervient uniquement quand le jeune coach titulaire est en situation de compétition. Il ne peut pas appartenir à une autre AS.*

- *Pour le championnat de France sport partagé « multi activités » **le jeune coach est non compétiteur**, il se rajoute à la composition de l'équipe et ne peut pas être d'une autre association sportive. »*

Aucune autre consigne nationale que celles indiquées dans ce texte de référence.

Question 8 :

Pour le CA du 15 décembre dernier, nous avons posé une question diverse concernant l'organisation d'un championnat du monde de hand-ball par l'UNSS en 2025. Lors d'une intervention du directeur national nous avons cru comprendre que ce sujet était abandonné, mais la question n'a pas été abordée en séance. Nous avons reçu une réponse écrite, comme aux autres questions diverses, à l'issue de la séance, indiquant que ce projet était abandonné. Nous souhaitons avoir une réponse en séance lors de l'AG du 16 janvier sur les raisons qui ont amené à cet abandon, et pouvoir en débattre.

Réponse 8 :

Le projet initial de championnat du monde n'est plus d'actualité. Le budget trop important et les exigences financières de la fédération internationale nous ont amené à une autre formalisation. De fait la date butoir d'engagement n'est plus contrainte.

Inscrire l'UNSS dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, semble une évidence pour la jeunesse, pour nos licenciés, pour les collectivités et pour la fédération Française de Handball dont l'accompagnement technique, logistique et financier sont en cours de conventionnement.

L'objectif est d'organiser un évènement européen maîtrisé qui intègrera les forces vives du territoire.

Le projet remodelé est confié à l'académie de Créteil sous un format réduit qui n'excéderait pas 12 équipes filles et 12 équipes garçons soit 480 participants maximum (délégation de 20 personnes) à l'image de certains championnats de France voire championnats d'académie.

Notons que cette académie n'organiserait pas de championnat de France en 2025. Le service est doté de 5 cadres UNSS sans compter l'apport des personnels UNSS des 3 départements qui désirent être intégrés au projet.

Une demande d'audience auprès de Madame la Rectrice de l'académie de Créteil a été envoyée. Cette audience sera déterminante pour le maintien du projet d'organisation d'un championnat européen.